

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er avril 2021**

**Rapporteur :**

**Monsieur Bernard KALONN**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021 (accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Approbation de la convention de co-organisation et de groupement de commandes pour l'exposition consacrée à la photographe américaine Vivian Maier.**

**Organisation de l'exposition consacrée à la photographe Vivian Maier – au Musée des Beaux-Arts de Quimper et au Musée de Pont-Aven du 4 février au 29 mai 2022.**

\*\*\*

Le Musée de Pont-Aven et le Musée des Beaux-Arts de Quimper s'associent pour organiser une exposition rétrospective consacrée à la photographe américaine **Vivian Maier (1926-2009)**, qui sera présentée dans les deux musées du vendredi **4 février au 29 mai 2022**.

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par Anne Morin, directrice de l'agence diChroma Photography S.L basée à Madrid, avec les conservateurs des deux structures.

Chaque partenaire signe de son côté un contrat avec cette agence pour encadrer le prêt, les assurances et le transport des œuvres.

Le Musée de Pont-Aven et le Musée des Beaux-Arts de Quimper se sont rapprochés aux fins de convenir des principes d'organisation de l'exposition ainsi que de l'engagement des deux institutions sur ce projet.

La présente convention a pour objet de déterminer les responsabilités et obligations de chaque musée, relatives à la répartition des frais de l'exposition.

La convention détermine également les modalités de fonctionnement du groupement de commandes que les deux collectivités décident de créer afin de lancer les consultations communes dans le cadre de la manifestation précitée.

## **Chapitre I. Co-organisation de la manifestation**

Cette exposition fera l'objet de deux expositions qui seront présentées simultanément au Musée de Pont-Aven et au Musée des Beaux-Arts de Quimper du 4 février au 29 mai 2022. Le titre de la manifestation est : « Vivian Maier » (titre non définitif).

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par Mme Anne Morin, directrice de l'agence diChroma photography S.L. Pour la ville de Quimper, le commissariat de l'exposition est assuré par M. Guillaume Ambroise, directeur du musée des Beaux-Arts de Quimper, assisté de Florence Rionnet, conservatrice adjointe du musée des Beaux-Arts de Quimper.

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération, le commissariat d'exposition est assuré par Mme Sophie Kervran, directrice du musée de Pont-Aven, assistée de Mme Camille Armandary, chargée de la communication et des expositions.

Les musées présenteront des photographies différentes provenant de l'agence diChroma photography S.L. Au Musée de Pont-Aven, l'exposition comprendra entre 80 à 100 photographies et films Super 8 (à confirmer). Au Musée des Beaux-Arts de Quimper, l'exposition comprendra 120 à 148 photographies et films Super 8 (à confirmer).

Enfin, une collaboration concernant la billetterie sera réalisée. Le principe est le suivant : sur présentation d'un billet d'entrée (tarif plein, réduit ou même gratuit) pris dans l'un ou l'autre établissement durant les dates de l'exposition, le tarif réduit sera appliqué dans l'autre établissement le temps de l'exposition.

## **Chapitre II. Groupement de commandes**

Afin de permettre à Concarneau Cornouaille Agglomération et à la Ville de Quimper de lancer une consultation commune pour certaines prestations (agence de presse, scénographie, conception et réalisation des outils de communication) et ainsi bénéficier de conditions financières plus avantageuses, ces deux collectivités décident de créer un groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement est le Musée de Pont-Aven pour les prestations de scénographie et d'agence de presse. Le coordonnateur du groupement est la Ville de Quimper pour les prestations de conception et de réalisation des outils de communication (graphisme, impression, signalétique) et de diffusion.

L'objectif du partenariat est de partager un certain nombre de prestations liées à l'organisation de l'exposition dans ces deux lieux, afin de réduire les coûts, d'encourager les visiteurs à fréquenter les deux musées et de créer, grâce à l'élaboration d'outils de communication communs, une identité à l'exposition.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention spécifiant les modalités administratives, financières et techniques de la collaboration entre les organisateurs de l'exposition, et créant un groupement de commande à cet effet.